Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/511

Le 10 décembre 2024

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Soumission au Bureau des radiocommunications des renseignements au titre de l'Appendice 4 concernant les services spatiaux et mise à jour des logiciels et des bases de données SNS connexes du BR relatifs aux services spatiaux (version 10.0)**

La Conférence mondiale des radiocommunications (Dubaï, 2023) (CMR-23) a révisé l'Appendice **4** du Règlement des radiocommunications, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2025.

Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'informer votre administration qu'une version restructurée de la base de données des systèmes de réseaux spatiaux (SNS), à savoir la version 10.0 (SNS 10.0), et les logiciels du BR correspondants pour les services spatiaux (Gestionnaire des applications spatiales (SAM), SpaceCap, BRSIS-Validation, BRSIS-Query, BRSIS-SRSConvert, GIBC, BRSIS-Publication, SpaceCom, GIMS, etc.), qui tiennent compte de toutes les modifications et adjonctions apportées à l'Appendice **4** par la CMR-23, sont désormais disponibles sur le site web de l'UIT

(https://www.itu.int/ITU-R/go/space-software/en, logiciels uniquement)

et seront disponibles dans les BR IFIC (services spatiaux) 3037/07.01.2025 et suivantes.

La présente Lettre circulaire a pour objet de fournir aux administrations et autres utilisateurs des informations et des indications sur la version 10.0 de la base de données des systèmes des réseaux spatiaux (SNS 10.0) et le logiciel spatial du BR associé.

Format de données dans la BR IFIC (services spatiaux)

À partir de la BR IFIC (Services spatiaux) 3037/07.01.2025, les bases de données IFICXXXX.mdb, SPS_ALL_IFICXXXX.mdb et 30B_XXXX.mdb («XXXX» désignant le numéro de la BR IFIC concernée) seront mises à disposition au format SNS 10.0 dans chaque édition de la BR IFIC (Services spatiaux).

La description détaillée du format de la base de données SNS 10.0 est donnée dans la Section III de la Préface à la BR IFIC (Services spatiaux), figurant dans chaque BR IFIC.

Soumission de fiches de notification de réseaux à satellite au Bureau

À compter du 1er janvier 2025, il est demandé aux administrations d'utiliser la version 10.0 du nouveau logiciel du BR pour soumettre toutes les fiches de notification au Bureau au titre des Articles **9** et **11**, des Appendices **30**, **30A** et **30B** et des Résolutions **49 (Rév.CMR-23)**, **552 (Rév.CMR-23)**, **553 (Rév.CMR-23)**, **8 (Rév.CMR-23)** et **35 (Rév.CMR-23)**, en application des procédures du Règlement des radiocommunications concernant les services spatiaux.

Il est rappelé aux administrations que, conformément aux Règles de procédure relatives à la recevabilité, toutes les fiches de notification susmentionnées doivent être soumises au moyen de l'interface web de l'UIT «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite», accessible à l'adresse:

https://www.itu.int/ITU-R/go/space-e-submission

À compter du 1er janvier 2025, le système acceptera uniquement le téléchargement de fiches de notification au format SNS 10.0.

Il est recommandé aux administrations d'utiliser l'outil de conversion BRSIS-SRSConvert, selon que de besoin, pour convertir les données contenues dans la base de données SNS 9.1 existante vers le nouveau format SNS 10.0, étant entendu que plusieurs nouveaux éléments de données obligatoires qui ont été ajoutés dans le format SNS 10.0 devront également être pris en compte.

Les administrations devraient aussi utiliser le logiciel de validation (BRSIS-Validation 10.0) sur la nouvelle base de données au format SNS 10.0 avant de soumettre leurs fiches de notification. Comme indiqué au § 3.4 des Règles de procédure relatives à la recevabilité des fiches de notification concernant les services spatiaux, les administrations sont encouragées à utiliser elles-mêmes le logiciel de validation (logiciel de validation BRSIS 10.0) avant de soumettre au Bureau les fiches de notification électroniques au titre de l'Appendice **4**, afin d'identifier les éventuelles erreurs ou informations obligatoires manquantes et de résoudre les éventuelles incohérences rencontrées concernant les fiches avant que celles-ci ne soient soumises.

Les administrations devraient veiller à ce que la base de données contenant les fiches de notification soumises soit conforme au format publié dans la Section III, Chapitre 1 de la Préface (Services spatiaux). Les fiches de notification électroniques soumises au Bureau qui ne sont pas conformes à la structure de la base de données SNS 10.0 qui seront reçues à compter du 1er janvier 2025 seront renvoyées à l'administration notificatrice, à l'exception des bases de données SpaceCom/observations formulées au moyen du logiciel SpaceCom, pour les raisons indiquées ci-dessous.

Fichiers contenant des observations générées via SpaceCom

Il convient de noter que l'application logicielle fournie par le Bureau pour la soumission des observations, SpaceCom 10.0, fonctionnera uniquement avec les bases de données au format SNS 10.0. Étant donné que la base de données pour les Sections spéciales publiées jusqu'à la BR IFIC 3036/10.12.2024 comprise est distribuée dans le format SNS 9.1 et que les observations concernant ces Sections spéciales doivent être fournies dans un délai de quatre mois à compter de la date de publication des BR IFIC correspondantes, les administrations devraient utiliser le logiciel SpaceCom 9.1 pour formuler leurs observations concernant la base de données au format SNS 9.1.

Directives supplémentaires et instructions spécifiques pour les soumissions

Le Bureau mettra à disposition des indications supplémentaires et des instructions spécifiques pour diverses soumissions, notamment celles relatives aux Résolutions **8 (CMR-23)**, **35 (Rév.CMR-23)**, **121 (CMR-23)**, **123 (CMR-23)** et **679 (CMR-23)** sur le site web suivant:

http://www.itu.int/go/space-submission-instructions

Les administrations sont encouragées à consulter le site web ci-dessus lorsqu'elles élaboreront une nouvelle soumission au Bureau à compter du 1er janvier 2025.

Appui et contacts

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration, via l'adresse brmail@itu.int, pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin concernant la teneur de la présente lettre circulaire. On trouvera davantage de renseignements sur le site web du Département des services spatiaux, à l'adresse:

https://www.itu.int/en/ITU-R/space

Les questions portant sur l'installation du logiciel ainsi que ses fonctionnalités peuvent être adressées à M. Miroslav Ćosić (par téléphone au +41 22 730 6260 ou par courrier électronique, à l'adresse: brsas@itu.int).

Mario Maniewicz
Directeur

Distribution:

– Administrations des États Membres de l'UIT
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications